

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINTE BAUME MON-AURELIEN ANNEE 2014



SOMMAIRE

Préambule	Page 3
Statuts de la CCSBMA	Page 4 à 8
Organigramme des Elus	Page 9 à 10
Réunions des Conseils Communautaires	Page 11 à 16
L'exécution Budgétaire	Page 17 à 19
Liste des décisions 2012	Page 20 à 22
Les Ressources Humaines	Page 23
Les Actions de Développement Economique	Page 24 à 26
Les Actions de Politique de l'Habitat	Page 27 à 31
La Petite Enfance	Page 32 à 43
Les Transports Scolaires	Page 44
La Communication	Page 45

PREAMBULE

L'article L 5211 – 39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque Maire des Communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 Septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

NB : Les rapports d'activité 2014 des compétences Ordures Ménagères/ traitement des déchets et de l'Assainissement Non Collectif sont présentés à part.





STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **SAINTE BAUME MONT AURELIEN**

Les statuts de la Communauté de Communes ont été modifiés et approuvés par Délibération N°1113 du 16 janvier 2014 et par arrêté Préfectoral N°24/2014 du 8 août 2014.

I - Article 1 - Constitution et dénomination de la Communauté de Communes.

En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, les communes de Nans les pins, Plan d'Aups la Sainte Baume, Ollières, Pourcieux, Pourrières, Rougiers et Saint Maximin la Sainte Baume et Bras, constituent une Communauté de Communes qui prend la dénomination de :

« Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien ».

II – Article 2 - Siège de la Communauté de Communes.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé au :

06 Rue des Poilus à Saint Maximin la Sainte Baume.

III – Article 3 - Durée de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

IV – Article 4 - Composition du Bureau de la Communauté de Communes.

Le Bureau de la Communauté de Communes est composé d'un Président et de 8 Vice-Présidents représentant chacune des communes adhérentes.

V – Article 5 – Compétences de la Communauté.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

1 – Groupe de compétences obligatoires :

1-1 Développement Economique : En matière de développement économique :

A / Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques d'une superficie de 2 hectares au moins.

B / Réalisation d'équipements structurants tendant à promouvoir l'attractivité économique du territoire

C / Les actions de développement économique suivantes:

- Aide à la constitution des dossiers et à leur suivi dans le cadre des Fonds d'intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce communaux.
- Valorisation et promotion des produits agricoles et de l'agrotourisme.
- Promotion des activités économiques.
- Mise en œuvre des actions en faveur de l'emploi.

D / Les actions de développement touristique suivantes :

- Accueil et information des touristes sur le territoire de la communauté de communes.
- Promotion touristique du territoire.
- Mise en œuvre des politiques touristiques en faveur du territoire communautaire
- Participation au Pays d'Art et d'Histoire.

1-2 Aménagement de l'Espace :

- Elaboration du SCOT
- Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concertées pour mener à bien l'ensemble des compétences de la communauté de communes.
- Constitution de réserves foncières au profit des politiques communautaires.

1-3 Politique du Logement Social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Elaboration et réalisation d'un programme local de l'habitat en vue d'assurer l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Réalisation, mise en œuvre et gestion d'un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat.

Intérêt communautaire :

Dans le cadre de ces compétences et conformément aux dispositions du VI de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales, la communauté peut exercer le droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, délibération concordante de la ou des communes concernées, pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.

Les communes, compétentes en matière de P.L.U., intégreront les dispositions du P.L.H. dans leur document d'urbanisme.

1-4 Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire :

- La compétence collecte sera exercée par la communauté. Dans le cadre de la compétence collecte, la communauté crée un réseau de déchetteries dont elle assure la gestion.
- La communauté de communes pourra créer et gérer des installations de stockage des déchets inertes sur le territoire de la communauté de communes.
- Réalisation et gestion d'un centre de tri compostage ou de toute autre installation de traitement des déchets.

2 – Groupe de compétences optionnelles :

2-1 Transports scolaires :

- Collèges, lycées, enseignement supérieur.
- Organisation secondaire.
- Aide financière aux usagers.

Intérêt communautaire : ne sont pas de l'intérêt communautaire, les transports scolaires concernant les enfants fréquentant les écoles élémentaires et pré élémentaires qui restent de la compétence communale.

2-2 Assainissement Non Collectif :

- Gestion du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.
- Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire communautaire :
 - Vérification technique de la conception et de l'implantation des ouvrages et contrôle de la bonne exécution de ceux-ci, dans le cas d'installations nouvelles ou réhabilitées.
 - Examen périodique du bon fonctionnement et contrôle de l'entretien dans les cas d'installations existantes
- Assistance administrative pour la réhabilitation d'installations d'Assainissement Non Collectif.

2-3 Environnement :

Accompagnement d'actions de mise en œuvre de moyens de production d'énergies renouvelables : géothermie, solaire, hydraulique, éolien, photovoltaïque

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la Communauté s'inscrira dans une démarche environnementale de développement durable.

2-4 Petite Enfance (0 à 6 ans) :

- Etude, réalisation et gestion d'équipement(s) ou d'action(s) d'intérêt communautaire destiné (es) à la petite enfance.

La compétence « Etude, réalisation et gestion d'équipement(s) ou d'action(s) d'intérêt communautaire destiné à la Petite enfance » concerne les équipements créés ou aménagés par la communauté. Elle est donc pleinement compétente pour réaliser les études préalables et assurer la maîtrise d'ouvrage des nouvelles structures dédiées à la petite enfance. Ceci concerne ;

- La recherche d'implantations des structures d'accueil destinées à la petite enfance,
- La réalisation et la gestion des structures
- La promotion d'actions destinées à la petite enfance.
- Le soutien des différentes activités par la mise en place de conventions d'objectifs entre la communauté de communes et les partenaires concernés.
- *Intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les structures d'accueil de jeunes enfants existantes ou aménagées.*

2-5 Actions Sociales :

Action en faveur de l'emploi et de la formation :

- Participation à des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle.
- Soutien financier à des structures et activités intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle.

Politique de cohésion sociale :

- Création et aide au fonctionnement d'une Maison Médicale communautaire à Saint Maximin.

La Communauté de communes pourra recourir au droit de préemption pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences statutaires dans des périmètres fixés par délibération concordante de la ou des communes concernées.

VI – Article 6 – Budget de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes créera les ressources nécessaires et engagera les dépenses indispensables à son fonctionnement. Les opérations financières seront décrites dans un budget annuel comprenant notamment :

En recettes :

- Les ressources fiscales mentionnées à l'article 1609 quinquies C du Code Général des Impôts.
- Le revenu des biens meubles ou immeubles de la communauté.
- Le produit des dons et legs.
- Le produit des taxes et contributions correspondant aux services assurés.
- Les emprunts.
- Le produit des dotations de l'Etat et des participations de l'Union Européenne, de la Région et du Département.
- Le produit des placements.

En dépenses :

- Les frais de fonctionnement.
- Les dépenses d'investissement.

VII – Article 7 – Régime fiscal.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien adopte le régime de la fiscalité mixte.

VIII – Article 8 – Régime patrimonial du transfert de compétences.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences :

- Les biens mobiliers ou immobiliers existants, nécessaires ou utiles à l'exercice des compétences définies à l'article 6 des présents statuts seront mis à la disposition de la Communauté de Communes, à l'exclusion des zones artisanales qui doivent faire l'objet d'un transfert en pleine propriété. Les conditions de cession à intervenir devront être approuvées par les conseils municipaux dans les conditions prévues pour la création de la communauté de communes.
- Les biens mobiliers ou immobiliers acquis ou réalisés par la communauté de communes seront propriété de la communauté de communes sauf en cas d'intervention de la communauté pour le compte d'une ou plusieurs communes en dehors du strict cadre intercommunal.

IX – Article 9 – Le Personnel.

La Communauté se dotera du personnel nécessaire à l'exécution des compétences transférées et pourra bénéficier du personnel communal au travers de conventions de mise à disposition.

ORGANIGRAMME DES ELUS

Suite aux renouvellements des conseils municipaux des communes membres à l'issue des élections municipales qui se sont tenues les 23 et 30 mars 2014, il a été procédé le 24 avril 2014 à l'élection du nouveau Président et des nouveaux vice-présidents de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien au scrutin secret à la majorité absolue.

1 – Composition du Bureau

La Présidente



Christine LANFRANCHI DORGAL

Les Vice-Présidents



Franck PERO



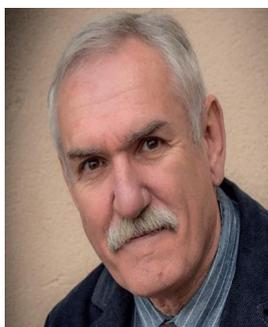
Pierrette LOPEZ



Jeannine DANDREA



André ANTON



Jean Raymond NIOLA



Sébastien BOURLIN



Michèle HENRY



Horace LANFRANCHI

2 – Les Réunions de Bureau

Toutes les réunions se sont déroulées dans les locaux de la Communauté situé 6 rue des Poilus 83470 Saint-Maximin à raison d'une fois par mois minimum.

LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU 31 DECEMBRE 2014

COMMUNE	TITULAIRES
BRAS	Franck PERO Sylvie BERNARD Guy HERNANDEZ Alain WAERZEGGERS
NANS LES PINS	Pierrette LOPEZ Joël BOUFFIER Aurore PADOVANI Ollivier ARTUPHEL Franck SANFILIPPO
OLLIERES	Jeannine D'ANDREA André LAILLET Olivier BARTHELEMY
PLAN D'AUPS	André ANTON Marie-Claude PELLISSIER Vincent MARTINEZ
POURCIEUX	Jean-Raymond NIOLA Valérie DALMASSO Christophe PALUSSIÈRE
POURRIERES	Sébastien BOURLIN Jocelyne LAVALEIX Christian BOUYGUES Magali PELISSIER Frédéric PRANGER
ROUGIERS	Michèle HENRY Gérard BLEINC Sylvie GUIGNONNET
SAINT MAXIMIN	Christine LANFRANCHI DORGAL Horace LANFRANCHI Mireille BŒUF Jacques FREYNET Anne-Marie LAMIA Laurent MARTIN Marie-Françoise BERTIN MAGHIT Alain DECANIS Blandine GOMART JACQUET Gilles PEREZ

REUNION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES 2014

✚ Conseil Communautaire du 16 janvier 2014 à Pourrières :

Approbation des séances du Conseil Communautaire du 12 décembre 2013 à Saint Maximin.

- 1 – Modification des Statuts de la Communauté de Communes.
- 2 - Election du 8eme Vice-Président représentant la commune de Bras
- 3 - Election des représentants supplémentaires de la Communauté au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte suite à l'adhésion de Bras.
- 4 - Modification composition des commissions communautaires
- 5 - Révision des bases minimum de Cotisation Foncière des Entreprises suite à la loi des finances 2014.
- 6 - Convention de groupement de commande pour l'élaboration d'un programme opérationnel de traitement et valorisation des déchets ménagers sur le centre Var.
- 7- Modifications des participations financières de la Communauté de Communes pour le Programme D'intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat et de lutte contre la Précarité Energétique
- 8- Parc d'activités de La Laouve : autorisation donnée au Président pour signer la convention triennale pour l'octroi du label « qualité éco var » sur le volet « équipement et services ».
- 9- Participation de la CCSBMA aux travaux de sécurisation du Pipeline
- 10- Convention de fonctionnement partenariale avec la CCPV pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles de BRAS (RAM).
- 11- Avenant à la convention de mise à disposition d'un terrain en vue du projet de construction d'une crèche de 12 places sur la commune de POURCIEUX
- 12- Autorisation donnée au Président de signer des avenants au marché de travaux pour la construction d'une structure d'accueil de 50 places sur la commune de POURRIERES.
- 13- Cession des modules en préfabriqué de la crèche de Pourrières à la commune de Pourrières.
- 14- Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le centre de gestion du var pour la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels pour 2014-2016.

✚ Conseil Communautaire du 13 février 2014 à Nans Les Pins :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 16 janvier 2014 à Pourrières.

- 1- Débat d'orientations Budgétaires.
- 2- Autorisation donnée au Président de signer une convention pour verser une avance remboursable sans intérêt avec l'association La Courtoise-Ressourcerie.
- 3- Demande de Subvention au Conseil Général du VAR pour la Création d'une Structure d'Accueil Petite Enfance sur la Commune de Pourcieux.
- 4- Autorisation donnée au Président de signer un Avenant n°2 pour le lot 1 du marché de travaux pour la construction d'une structure d'accueil de 50 places sur la commune de Pourrières.
- 5- Convention pour la Mise à Disposition des Locaux Communaux pour accueillir le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Bras.

Conseil Communautaire du 06 mars 2014 à Bras :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 13 février 2014 à Nans Les Pins.

Budget Assainissement Non Collectif.

- 1 – Approbation du Compte de Gestion 2013.
- 2 – Vote du Compte Administratif 2013.
- 3 – Vote du Budget Prévisionnel 2014.

Budget Photovoltaïque.

- 4 – Vote du Budget Prévisionnel 2014.

Budget Principal :

- 5 – Approbation du Compte de Gestion 2013.
- 6 – Vote du Compte Administratif 2013.
- 7 – Affectation du Résultat 2013.
- 8 – Vote des taux : fiscalité 2014.
- 9 – Vote du Budget Prévisionnel 2014.
- 10 – Dotation de Solidarité Communautaire 2014.

Subventions et participations :

- 11 – Subvention 2014 à l' « Association Pour la Permanence des Soins du Nord-Ouest Varois (APSNOV).
- 12– Subvention 2014 à l'association Radio Sainte Baume.
- 13 – Subvention 2014 à l'association Var Initiative.
- 14 – Participation 2014 à la Mission Locale.
- 15 – Participation 2014 au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.
- 16- subvention à l'association des maires du var suite aux intempéries dans les communes du var.

Traitement et Valorisation des Déchets :

- 17 - Avenant n°4 au marché relatif à la gestion des déchets - lot n°3 : exploitation de sites
- 18-modification des annexes 1,5 5 bis et 7 de la convention ocad3e pour la collecte sélective des déchets d'équipement électrique et électronique (d3e)

Développement Economique :

- 19 - Adhésion de la Communauté à la Maison de l'emploi et de la formation de la Provence Verte et du Haut Var.
- 20 - Autorisation donnée au Président pour signer une convention annuelle pour l'animation de la plate-forme multisectorielle de formation.

Petite enfance :

- 21 - Convention de partenariat avec le Centre Social et Culturel de Saint Maximin.
- 22 - Autorisation donnée au Président de signer un marché complémentaire pour le lot 1 et des avenants aux lots 3, 8, 9, 10, 11 et 12 du marché de travaux pour la construction d'une structure d'accueil de 50 places sur la commune de Pourrières.
- 23 - Convention de mise à disposition des nouveaux locaux de la crèche de Pourrières.
- 24 - Convention pour les rencontres Petite Enfance.

Tourisme :

- 25 - Autorisation donnée au Président pour signer une convention pour la gestion du point d'accueil touristique de Nans les Pins / Communauté de Communes Sainte-Baume-Mont-Aurélien.
- 26 - Autorisation donnée au Président pour signer une convention pour la gestion du point d'accueil touristique de la Provence Verte « Plan d'Aups - Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien ».

Conseil Communautaire du 24 avril 2014 à Pourrières:

- 1- Election du président de la communauté de communes.
- 2- Détermination du nombre de vice-présidents.
- 3- Election des vice-présidents.
- 4- Délégation de pouvoirs au président et au bureau.
- 5- Vote du taux des indemnités au président et aux vice-présidents.
- 6- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe et d'un rédacteur principal 2ème classe.
- 7- Création d'un poste pour le fonctionnement du service de la déchetterie.

Conseil Communautaire du 15 mai 2014 à Saint Maximin :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 24 avril 2014 à Pourrières.

- 1- Election des représentants de la communauté au syndicat mixte du pays de la Provence verte.
- 2- Election des membres composant la commission d'appel d'offres.
- 3- Election des conseillers communautaires a la mission locale.
- 4- Election des conseillers communautaires à la maison de l'emploi et de la formation de la Provence verte et du haut var.
- 5- Election du délégué et son suppléant au syndicat mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.
- 6- Désignation d'un représentant et d'un suppléant à la société publique locale ingénierie Départementale 83.
- 7- Approbation des statuts de la régie assainissement non collectif et désignation des membres du conseil d'exploitation
- 8- Indemnités du receveur municipal
- 9- Composition des commissions de travail

Conseil Communautaire du 24 juin 2014 au Plan D'Aups :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 15 mai 2014 à Saint Maximin.

1. Composition de la commission intercommunale des impôts directs.
2. Création d'une commission MAPA pour les marches de travaux supérieurs à 207 000 € HT.
3. Election des membres de la commission de délégation de service public.
4. Attribution de compensation prévisionnelle pour la commune de Bras.
5. Convention entre la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien et la commune de Bras pour la mise à disposition du personnel afin de créer une régie pour assurer la distribution des titres de transports.
6. Participation financière de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien aux frais de transports scolaires.
7. Convention de groupement de commande pour l'élaboration d'un programme opérationnel de traitement et valorisation des déchets ménagers sur le centre var.
8. Approbation du document unique

9. Rapport annuel 2013 du délégataire de la DSP Petite Enfance « la maison de l'enfance » retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la DSP et l'analyse de la qualité de service
10. Signature du renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF.
11. Convention portant sur l'entretien des espaces extérieurs de la crèche de Pourrières
12. Relais assistantes maternelles (ram) de bras mise à disposition des locaux communaux
13. Rapport annuel d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
14. Réhabilitation de l'assainissement non collectif - 10eme programme de l'agence de l'eau - sollicitation de l'aide de l'agence de l'eau pour 10 nouvelles installations.

Conseil Communautaire du 24 juillet 2014 à Ollières :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 24 juin 2014 au Plan D'Aups.

- 1 - Signature d'un protocole transactionnel entre la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, la commune de Nans les Pins, la Société SEGED et Monsieur BOSCA dans le cadre de la construction d'une déchetterie sur la commune de Nans les Pins.
- 2 - Signature d'un protocole transactionnel entre la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, la société Eiffage TP Méditerranée dans le cadre de la construction d'une déchetterie sur la commune de Nans les Pins.
- 3 - Soutien de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- 4 - Décision modificative Budget Principal : modification du montant des chapitres d'ordre budgétaire relatif au remboursement des avances forfaitaires de travaux.
- 5 - Rapport annuel d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- 6 - Participation financière de la CCSBMA à la commune de BRAS pour les 132 élèves ayant emprunté le Réseau VAR LIB pour se rendre au collège de Barjols.
- 7 - Convention de fonctionnement partenariale au profit de la Maison d'Accueil Multiservice Intergénérationnelle (MAMI).
- 8 - Convention de mise à disposition des locaux de la crèche de Pourrières au profit du Café Bébé.

Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 à Rougiers :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 24 juillet 2014 à Ollières.

- 1 - Rapport annuel d'activités 2013 de la Communauté de Communes.
- 2 - Approbation du règlement intérieur
- 3- Décision modificative/ budget principal : dégrèvement au titre de la cotisation foncière des entreprises, baisse de la dotation globale de fonctionnement, réforme statutaire des agents de catégories c et b, augmentation des charges liées aux transports scolaires et annulation des titres sur les exercices antérieurs.
- 4 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer l'avenant n°1 à la convention d'objectif pluriannuel avec l'association la Courtoise - Ressourcerie.
- 5 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer l'avenant n°2 au marché relatif à la gestion des déchets lot n° 2 : collecte des déchets recyclables en point d'apport volontaire, tri et conditionnement des matériaux recyclables.

- 6 - Fonds de concours : colonnes enterrées et semi enterrées commune de bras.
- 7 - Programme local de l'habitat 2013-2018 : attribution a var habitat d'une subvention pour la création de 9 logements locatifs sociaux « résidence d'Anjou ».
- 8 - Programme local de l'habitat 2013-2018 : attribution a var habitat d'une subvention pour la création de 7 logements locatifs sociaux « résidence cœur cabernet ».
- 8 - Demande de subvention a l'ANAH et au conseil régional pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour le renouvellement du programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.
- 9 - Parc d'activités du Mont Aurélien : autorisation donnée à la Présidente pour signer une convention avec l'association PEGASE.
- 10 - Motion de soutien à la commune du plan d'Aups dans sa volonté de rester au sein de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien

Conseil Communautaire du 30 octobre 2014 à Pourcieux:

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 à Rougiers.

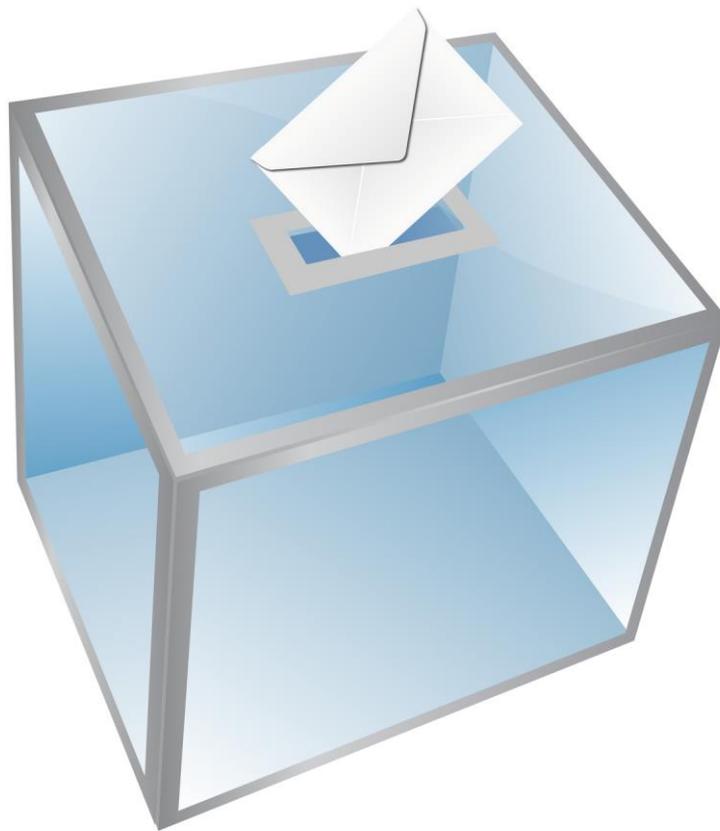
- 1 - Approbation du Rapport d'activités 2013 de la Société Publique Locale « ID83 ».
- 2 - Décision Modificative Budget Principal : Régularisation des écritures d'amortissement.
- 3 - Modification des critères d'attribution du Prêt à Taux Zéro Porte du Var.
- 4 - Avenant au marché relatif au suivi et animation du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat de la CCSBMA : Prolongation de la durée du Marché.
- 5 – Autorisation donnée à la Présidente pour lancer la Procédure de la DSP pour la gestion des structures d'accueil et des actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans sur le territoire communautaire.
- 6 - Autorisation donnée à La Présidente pour signer la convention de mise à disposition des locaux pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Pourcieux.
- 7 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer le marché pour la « Fourniture de contenants ».
- 8 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer un avenant à la convention pour la mise à disposition de parcelles en vue de la construction d'une déchetterie sur la commune de Nans Les Pins.
- 9 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer l'avenant n°1 avec la société REVIPAC.
- 10 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer l'avenant n°2 avec la société REVIPAC.
- 11 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer une convention Pluri-Annuelle d'objectif avec l'Association La Croix Rouge.
- 12 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer une convention avec l'Inspection Académique pour des animations scolaires.
- 13 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer une convention avec Eco-Folio pour le Téléthon 2014.

Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 à Nans Les Pins :

Approbation de la séance du Conseil Communautaire du 30 octobre 2014 à Pourcieux.

- 1 - Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume.
- 2 - Approbation des nouveaux statuts de la Société Publique Locale ID 83.
- 3 - Décision Modificative Budget Principal : Augmentation des charges à caractère général pour clôturer l'exercice budgétaire 2014.
- 4 – Annulation de Titres sur les exercices antérieurs.
- 5 – Admission en Non-Valeur de la Redevance OM 2010-2014.

- 6 – Correction d'écritures comptables d'ordre non budgétaires relatives à la plus-value suite à la cession de l'Hôtel de Nans en 2010.
- 7 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2015.
- 8 – Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement du Parc D'activités du Chemin d'Aix.
- 9 – Programme Local de l'Habitat 2013-2018 : Attribution à Var Habitat d'une subvention pour la création de 2 Logements Locatifs sociaux « Rue de l'Horloge» sur la commune de Pourrières
- 10 – Autorisation donnée à la Présidente pour signer la convention de mise à disposition de la crèche de Pourcieux à la Maison de l'Enfance.
- 11 - Autorisation donnée à la Présidente pour signer un avenant à la convention de partenariat avec le café BB.



L'EXECUTION BUDGETAIRE 2014

Le Conseil Communautaire a adopté les comptes administratifs 2013 lors de sa séance du 02 avril 2015.

Le Budget Principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINTE BAUME MONT AURELIEN						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés	1 752 486,52				1 752 486,52	0,00
Opérations de l'Exercice	4 012 928,02	5 853 904,66	13 484 798,76	13 975 785,69	17 497 726,78	19 829 690,35
Résultat de l'exercice		1 840 976,64		490 986,93	0,00	2 331 963,57
Totaux	5 765 414,54	5 853 904,66	13 484 798,76	13 975 785,69	19 250 213,30	19 829 690,35
Résultat de clôture		88 490,12		490 986,93	0,00	579 477,05
<i>Report BP</i> Restes à réaliser	487 331,34	599 427,61			487 331,34	599 427,61
Solde RAR		112 096,27			0,00	112 096,27
Totaux cumulés	6 252 745,88	6 453 332,27	13 484 798,76	13 975 785,69	19 737 544,64	20 429 117,96
Résultat définitifs		200 586,39		490 986,93		691 573,32

On constate :

- 1 excédent global de fonctionnement de 490 986,93 €
- 1 excédent global d'investissement de 200 586,39 €

Le résultat de clôture de l'investissement **88 490,12€** sera affecté au BP 2015 en recettes d'investissement.



FISCALITE:

Les taux d'imposition n'ont pas été modifiés, ils ont été reconduits comme suit :

Taxe Habitation : 10,32

Taxe Foncier Bâti : 5,08

Taxe Foncier Non Bâti : 24,36

Cotisation foncière des Entreprises : 34,04

Contributions Directes	2013	2014
Au titre de la Taxe Habitation, Foncier Bâti et Non Bâti,	5 959 173 €	6 616 349€
Au titre de la CFE	2 166 694 €	2 400 812€
Au titre de la CVAE	757 975 €	797 439€
Au titre des IFR	91 612 €	102 896€
Au titre de la TASCOT	341 483 €	314 578€
Au titre de la DGF	1 553 799	1 550 548 €

Dépenses de Fonctionnement 2014 par fonction : 13 484 798,76 €	
Services généraux	5 778 472,26 €
Transport Scolaire	247 027 €
Intervention XX et santé	7 150 €
Petite Enfance	1 004 921,64 €
Logement	174 543,89 €
Environnement / OM	5 839 537,37 €
Action Economique	433 146,60 €

Dépenses d'Investissement 2013 par fonction : 4 012 928,02 €	
Services généraux	563 688,60 €
Petite Enfance	1 369 167,93 €
Logement	14 450 €
Environnement / OM	1 824 877,31 €
Action Economique	240 744,18 €

PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES :

NOM	MONTANT
SYNDICAT MIXTE PAYS PROVENCE VERTE	177 653 €
MISSION LOCALE	79 577 €
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE INGENIERIE 83	6 000 €

SUBVENTIONS VERSEES EN 2014 :

NOM	MONTANT
CAFE BB	16 800€
RADIO STE BAUME	2 600 €
OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME	54 246 €
MAISON DE L'EMPLOI	13 258 €
MAISON MEDICALE	7 150 €
VAR INITIATIVE	10 463 €
ADIL 83	10 030 €
POLE PEGASE	7 500 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR	2 000 €
ADPACA ET TELETHON	4 000 €

ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS ET DOTATIONS DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRES VERSEES AUX COMMUNES :

Communes	Attribution compensation	Dotation de Solidarité
St Maximin	1 279 944	294 130,34
Rougiers	52 038	38 166,79
Pourrières	85 114	91 246,19
Pourcieux	37 726	26 839,09
Plan d'Aups	- 11 450	51 055,91
Ollières	25 350	16 987,88
Nans les Pins	285 659	81 573,80
Total	1 754 381 €	600 000 €

Le service comptabilité s'est bien réorganisé. La mise en place du logiciel financier version web a permis le passage au Protocole d'Echange Standard Version 2 (obligatoire pour l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics au 1^{er} janvier 2015) en milieu d'année pour améliorer les échanges de transmission des flux financiers avec la Trésorerie.

Les formations et les nombreux échanges avec les partenaires ont permis une bonne adaptation des nouvelles procédures avec les gestionnaires comptables.

On recense pour l'année 2014 la saisie de 1 630 mandats et 355 titres de recettes.
Le travail sur la mise à jour de l'actif de la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien s'est poursuivi avec la trésorerie.

LISTE DES DECISIONS 2014

DP OM 2014 / N°79 du 01.01.2014 - Convention d'occupation temporaire.

DP PTE 2014 / N°80 du 13.01.2014 - Achat de mobilier et jeux Petite Enfance dans le cadre de la construction de la crèche de Pourrières.

DP PTE 2014 / N°81 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°82 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°83 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°84 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°85 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°86 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°87 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°88 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°89 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°90 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°91 du 11.02.2014 - Marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP OM 2014 / N°92 du 12.02.2014 - Convention pour la collecte, le transport et le recyclage des ferrailles déposées dans la déchetterie de Bras.

DP DEV 2014 / N°93 du 28.02.2014 - Avenant N°1 Eiffage – Aménagement des voiries dans le cadre de la 3^{ème} étape de la requalification de la Zone d'Activités du Chemin d'Aix à Saint Maximin.

DP PTE 2014 / N°94 du 10.03.2014 - Avenant N°1 Claude NERIN / Jacques LAPIERRE / BET BATTIER : marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la construction d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP PTE 2014 / N°95 du 09.04.2014 - Marché d'assurance dommages ouvrage relatif à la construction d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commune de Pourcieux.

DP OM 2014 / N°96 du 18.04.2014 - Annexe N°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association La Courtoise – Ressourcerie.

DP OM 2014 / N°97 du 18.04.2014 - Convention valant bail de location avec l'association La Courtoise – Ressourcerie.

DP ADM 2014 / N°98 du 16.06.2014 - Mission de conseil, d'assistance, d'expertise juridique, de représentation en justice et dossiers spécifiques.

DP DEV 2014 / N°99 du 18.06.2014 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution d'un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées au comité national de protection de la nature dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités du Mont Aurélien.

DP ADM 2014 / N°100 du 10.07.2014 - Mission d'accompagnement et d'assistance financière, budgétaire et fiscale.

DP DEV 2014 / N°101 du 05.08.2014 - Entretien des espaces verts du Parc d'Activités du Chemin d'Aix.

DP PTE 2014 / N°102 du 05.08.2014 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de stockage dédié au Pôle Enfance de Saint Maximin.

DP ADM 2014 / N°103 du 06.08.2014 - Maintenance, dépannage et entretien du matériel informatique.

DP OM 2014 / N°104 du 01.10.2014 - Avenant N°2 Eiffage – Déchetterie de Nans les Pins.

DP PTE 2014 / N°105 du 23.10.2014 - Mobilier et équipements de la crèche de Pourcieux.

DP DEV 2014 / N°106 du 27.10.2014 - Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat et de lutte contre la précarité énergétique.

DP PTE 2014 / N°107 du 10.12.14 - Avenant N°1 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°2 : Gros Œuvre.

DP PTE 2014 / N°108 du 10.12.14 - Avenant N°1 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°9 : Electricité – Courants forts et faibles.

DP PTE 2014 / N°109 du 10.12.14 - Avenant N°1 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°1 : VRD – Aménagements extérieurs.

DP PTE 2014 / N°110 du 10.12.14 - Avenant N°2 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°1 : VRD – Aménagements extérieurs.

DP PTE 2014 / N°111 du 10.12.14 - Avenant N°1 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°6 : Menuiseries intérieures bois.

DP PTE 2014 / N°112 du 10.12.14 - Avenant N°2 au marché de travaux en vue de la création d'une structure d'accueil Petite Enfance sur la commande de Pourcieux
Lot N°6 : Menuiseries intérieures bois.

LES RESSOURCES HUMAINES

1. Le Personnel

En 2014, La Communauté des Communes Sainte Baume Mont Aurélien a stabilisé ses effectifs permanents. Elle a recruté par voie de mutation deux adjoints techniques pour assurer les fonctions de gardien de la déchetterie de Bras.

Les effectifs au 31/12/2014 s'établissent comme suit :

Nombre d'Agents : 22

Nombre de femmes : 14 (dont 13 titulaires et 1 contrat emploi avenir)

Nombre d'hommes : 8 (dont 7 titulaires et 1 contrat emploi avenir)

Age moyen : 42 ans

20 Emplois permanents :

Catégorie A :

1 Ingénieur Principal

1 Ingénieur

1 Attaché Principal

2 Attachés

Catégorie C :

3 Adjoints Technique Principal 2^{ème} classe

2 Adjoint Technique 1^{ère} classe

2 Adjoint Technique 2^{ème} classe

1 Adjoint Administratif 1^{ère} classe

6 Adjoints Administratif 2^{ème} classe

Catégorie B :

1 Rédacteur Principal 2^{ème} classe

2. La Carrière

Suite aux décrets n°2014-78 et n°2014-80 et du 29 janvier 2014 modifiant le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C et les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale, tous les agents de catégorie B et C ont été reclassés.

Aussi, en 2014, on recense 10 avancements d'échelons pour l'ensemble des agents.

3. Formations

Le Responsable Administratif et Financier a continué un travail de recensement des besoins en formations pour l'ensemble du personnel.

En 2014, 12 agents ont pris part à des formations de professionnalisation, de management et de perfectionnement organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et autres organismes.

En septembre et octobre 2014, tous les agents ont participé activement dans les locaux de la Communauté de Communes à une formation spécifique sur la manipulation des extincteurs, les gestes et postures sur son lieu de travail et à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• LA ZAC DU MONT AURELIEN

Au cours de l'année 2014 ont été réalisés l'ensemble des études nécessaires afin de préparer un dossier de demande de Dérogation à la destruction d'espèces protégées et de leurs habitats au Comité National de Protection de la Nature

Elaboration du Dossier CNPN

Dans le cas d'un projet d'aménagement le dossier doit comporter les éléments suivants :

1. Absence de solution alternative de moindre impact ;
2. La destruction doit répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ;
3. Mise en œuvre des mesures dites compensatoires.

Au Printemps été 2014 : la Société ECOMED a réalisé les inventaires complémentaires

- ✓ Criquet hérisson
- ✓ Chauves-souris :
- ✓ Flore précoce : inventaire printanier
- ✓ lézard ocellé
- ✓ Petit Duc

Le marché d'assistance pour la constitution du dossier CNPN a été confié à la Société BIOTOPE.

Une étude sur l'absence de site alternatif a été réalisée par XG Conseil

Et la note sur l'intérêt général du projet a été rédigée par les services de la Communauté à l'appui de notes de la Maison de l'emploi et de la CCI du Var.

Présentation de la mesure compensatoire

L'objectif premier est de maintenir une bande forestière la plus large possible pour permettre le transit des espèces forestières, et notamment des chauves-souris, entre les massifs de la Sainte-Baume et la Montagne Sainte-Victoire.

Plusieurs actions complémentaires sont nécessaires :

- **préserver** les milieux boisés existant dans le corridor
- **renforcer** le rôle de corridor forestier en :
 - restaurant les milieux dégradés
 - en gérant les espaces de garrigues de manière à les faire évoluer vers un milieu forestier

- en modifiant la gestion appliquée actuellement sur les parcelles (les parcelles sont actuellement soumises à un Plan Simple de Gestion).
- **favoriser le développement de la biodiversité** via l'établissement d'un plan de gestion, en vue notamment de préserver et favoriser le développement de la Luzerne agglomérée (espèce floristique protégée).



- **ADHESION DE LA COMMUNAUTE A LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE LA PROVENCE VERTE ET DU HAUT VAR (Délibération du 6 Mars 2014)**

La Maison de l'emploi et de la formation de la Provence Verte et du Haut Var (MDE) a pour objet de :

- contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi ;
- exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructurations ;
- participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation, à la formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise.

Depuis sa création il y a 5 ans de nombreux projets ont été menés comme la plateforme de formation multisectorielle et la mise en place d'un observatoire.

La maison de l'emploi depuis sa création était portée administrativement par le syndicat mixte du Pays de la Provence verte mais depuis plusieurs années le partenariat avec les communautés de communes s'est renforcé autour d'actions concrètes en faveur du développement économique et de l'emploi.

C'est pourquoi afin de renforcer les relations avec les communautés de communes et permettre que le Plan d'actions de la MDE soit encore plus fortement articulé avec les priorités des intercommunalités, il a été décidé que la communauté adhère directement à la MDE

Le montant annuel de la participation est de 7734 € mais financièrement cela est sans impact car ce montant est soustrait de la participation de la Communauté au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

De plus notre communauté participe au Financement de la Plateforme de formation de la maison de l'emploi à hauteur de 4950 €

- **LABELLISATION ET CERTIFICATION ISO 14 001 DU PARC D'ACTIVITES DU CHEMIN D'AIX**

L'Association pour le développement du Parc d'activités du Chemin d'Aix ADEPACA a bénéficié de l'opération D2 Parcs initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var pour soutenir les parcs d'activités varois sur la voie de l'excellence environnementale et économique. Il s'agit de répondre aux besoins des entreprises pour que celles-ci puissent exercer leurs activités dans les conditions les plus favorables sur le long terme.

Le programme d'action nécessaire à l'obtention du « Label Qualité Eco Var » et de la certification ISO 14 001 a donc été mis en œuvre.

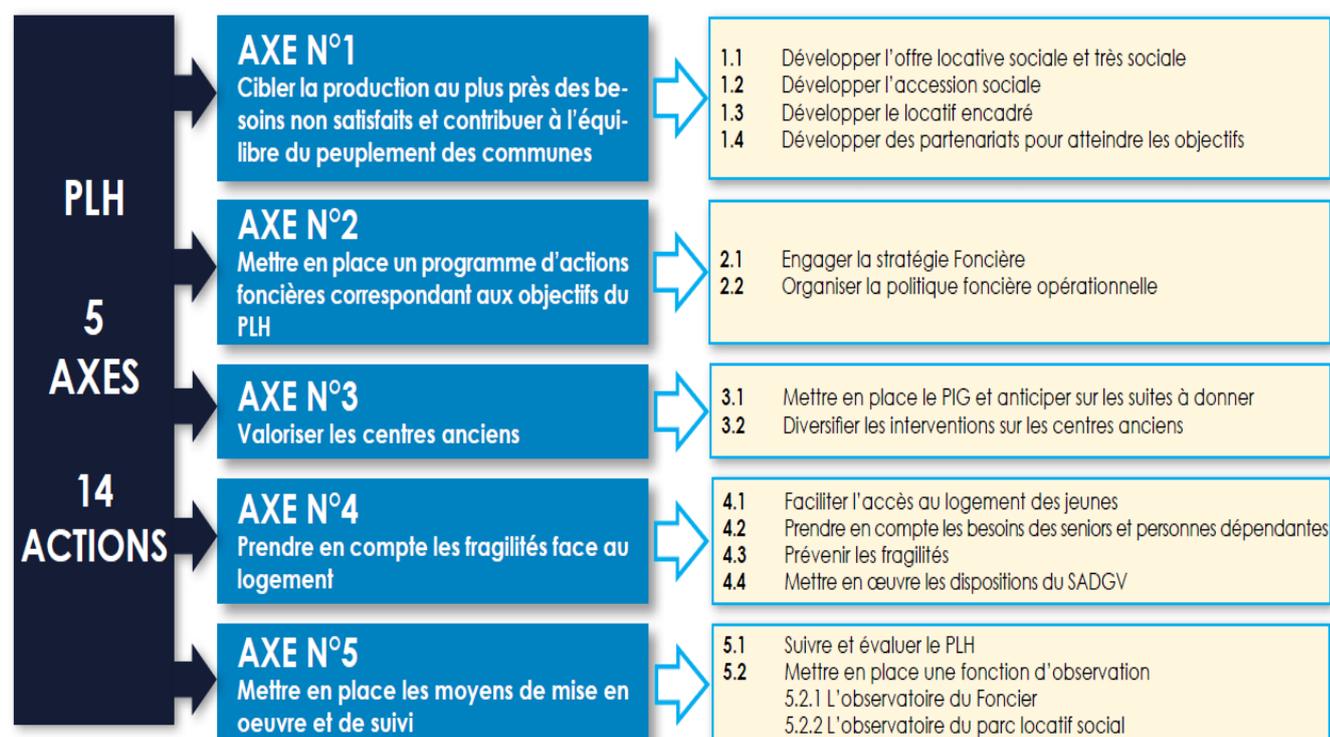
Le Parc d'activité a obtenu en septembre 2014 la certification ISO 14001 et Label Qualité Eco Var pour 3 familles de critères.

- l'intégration environnementale,
- l'animation
- les équipements et service

POLITIQUE DE L'HABITAT

La Communauté de communes a approuvé son PLH en décembre 2012 afin de lui permettre de mettre en œuvre une politique de l'Habitat pour accompagner le développement économique et répondre aux besoins de ses habitants par une diversification des logements proposés.

LES 5 AXES OPÉRATIONNELS DU PLH



La programmation en logements aidés sur la durée du PLH par communes de la CCSBMA

	Locatif social	Locatif encadré	Accession sociale	Accession Libre
Saint Maximin	261	30	125	454
Pourrières	54	6	26	94
Nans les Pins	72	8	35	125
Rougiers	27	3	13	47
Pourcieux	23	3	13	39
Plan d'Aups	49	6	23	84
Ollières	12	1	6	22
Total	498	57	241	865

L'ensemble des outils nécessaires à cette mise en œuvre ont été mis en place et sont opérationnels au cours de l'année 2014

Le Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'Habitat et de lutte contre la précarité énergétique.

Par délibération en date du 15 septembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2012 sur l'ensemble du territoire communautaire « d'un Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'Habitat et de lutte contre la précarité énergétique pour une durée de trois ans.

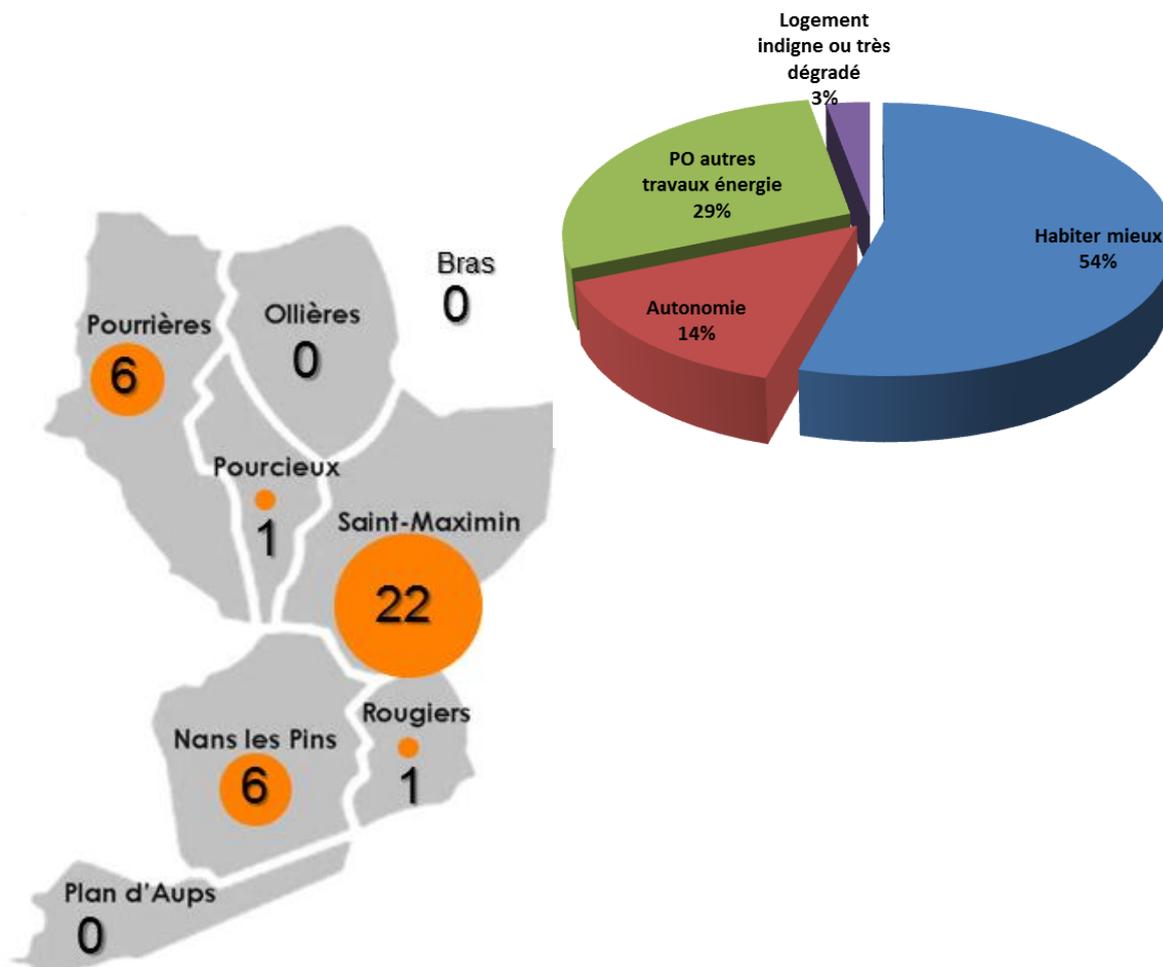
Pour rappel les enjeux du dispositif sont :

- **Lutter contre la précarité énergétique :**
 - En diminuant les consommations et les dépenses liées aux fluides,
 - En améliorant la performance énergétique des logements,
 - En modifiant les comportements pour optimiser la consommation d'énergie.
- **Eradiquer l'habitat indigne et insalubre :**
- **Maintenir à domicile des personnes âgées ou handicapées :**

Le PIG a démarré sur l'ensemble du territoire communautaire le 1^{er} janvier 2012, il est animé par une équipe opérationnelle (URBANIS)

Entre le 20 avril 2013 et le 19 avril 2014, 36 dossiers ont été déposés à l'Anah :

- 35 dossiers PO
- 1 dossier PB



Réalisation d'une étude Pré opérationnel pour le renouvellement du Programme d'Intérêt Général de l'Habitat

Au vu des résultats du bilan d'activité du dispositif actuel, présenté lors du comité de pilotage du 19 Septembre 2014, les élus et l'ANAH, avec le soutien du Conseil Général du Var, et du Conseil Régional ont souhaité reconduire un PIG en 2015

L'étude pré-opérationnelle de PIG a été diligentée en novembre 2014 et a permis de localiser à la parcelle 213 immeubles dégradés sur l'ensemble des 8 communes dont 61% sur Pourrières et Saint Maximin.

Le diagnostic a confirmé l'importance du potentiel de logements à améliorer sur notre territoire.

- 2 739 propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'Anah,
- 839 propriétaires occupants vivent en dessous du seuil de pauvreté,
- 2 215 logements ont été identifiés comme énergivores (étiquettes E, F et G)
- 6% des logements sont potentiellement indignes
- 58% du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) est concentré dans le parc ancien,
- 1 750 ménages vivent dans un logement indigne.

Les résultats des deux précédents dispositifs sont satisfaisants sur le plan quantitatif mais les élus souhaitent désormais que nous renforçons nos interventions afin de cibler et toucher effectivement les propriétaires bailleurs.

En effet les objectifs en termes de production de loyers maîtrisés n'ont pas été atteints précédemment. Seulement 6 propriétaires bailleurs ont sollicité les aides du PIG n°2 pour financer leurs projets de travaux. Ces résultats s'expliquent par leurs volontés de mettre en location rapidement leurs logements, de réaliser des travaux à minima à la limite de la décence et à des loyers trop élevés par rapport aux loyers conventionnés. Ainsi, le futur PIG devra mobiliser des actions coercitives pour traiter des situations d'indignité et pour remettre sur le marché des logements de qualité à des loyers maîtrisés.

En comité de pilotage du 19 Décembre 2014 l'ensemble des partenaires ont identifié et validé 4 enjeux partenaires.

- L'Habitat indigne
- La performance énergétique
- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.
- Le traitement des copropriétés fragiles ou en difficultés, les objectifs qualitatifs et quantitatifs suivants :

Subventions attribuées en faveur de la production de Logements Locatifs Sociaux

Elles concernent toutes les opérations permettant la création de nouveaux logements locatifs sociaux de type PLAI et PLUS. Les logements PLS ne sont pas aidés.

Les bénéficiaires : Les offices publics de l'habitat, les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés, les communes,

MONTANT (délibération du 5 Juillet 2013)

- Aide de base: 3 800 € par logement PLUS
- Majorations: + 30 % pour un logement PLAI, soit 4 950 € par logement
- Acquisition amélioration : + 2 000 € par logement : 5 800 € par PLUS
6 950 € par PLAI
- Logements communaux : + 2 000 € par logement : 7800 € par PLUS
8950 € par PLAI

Lieu des logements	commune	opérateur	Type de Logements	Montant des subventions
Résidence "Cœur Cabernet"	Saint-Maximin	Var Habitat	5 PLUS 2 PLAI	28 900,00 €
Résidence "Cœur d'Anjou"	Saint-Maximin	Var Habitat	7 PLUS 2 PLAI	54 500,00 €
"Rue de l'Horloge"	Pourrières	Var Habitat	2 PLUS	11 600,00 €
"Ancienne école communale"	Nans les Pins	Commune de Nans	2 PLUS	15 600,00 €

Attributions de Logements locatifs sociaux dans le cadre de la convention de délégation des réservations préfectorales

Cette délégation est conclue par convention signée entre l'Etat et la Communauté pour une durée de 3 ans renouvelable, et porte sur les logements construits ou réhabilités qui sont financés dans le délai de validité de la convention

Dans le cadre de cette délégation, la Présidente de la Communauté a proposé à la commission d'attribution les dossiers de ménages pour l'attribution de 3 logements dans le programme Cœur Cabernet à Saint Maximin.

Un travail a été mis en place avec le CCAS de la commune de Saint Maximin pour le choix des dossiers.

Le Prêt à Taux Zéro « Porte du Var »

Par délibération en date du 30 Avril 2013, le Conseil Communautaire avait approuvé la création d'un Prêt à Taux Zéro « Porte du Var » sous la forme du financement, par la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien, des intérêts, pour le compte du ménage, d'un prêt auprès du Crédit Foncier de 20 000 €uros, d'une durée de dix ans (10 ans).

Les conditions d'attributions étaient les suivantes :

- Etre primo-accédant, au sens de la règlementation du PTZ+, c'est-à-dire non propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'émission de l'offre de prêt,
- Le ménage répond aux critères de ressources pour l'attribution du PTZ de l'Etat en zone B2 sur l'ensemble du Territoire communautaire,
- Résider ou travailler sur le territoire communautaire depuis au moins trois ans (3 ans), cette condition est réputée acquise dès lors que l'un des membres du ménage remplit l'une ou l'autre de ces obligations ; la preuve pourra en être apportée par tous justificatifs utiles (taxe d'habitation, copie du livret de famille, attestation de l'employeur, ainsi que les feuilles de paie ou quittance de loyers par exemple).
- Le ménage doit acquérir un bien neuf ou faire construire sur l'une des communes du Territoire.

Compte tenu des prix très élevés sur le marché du neuf, le dispositif 'avait pas rencontré le succès escompté car les couts d'acquisitions sont trop élevés pour les actifs du territoire aux revenus modestes.

Un deux dossiers ont été déposé en 2014.

La Commission habitat qui s'est déroulée le 2 Octobre dernier a donc proposé l'élargissement du dispositif à l'achat dans l'ancien.

Par ailleurs l'Etat a modifié le zonage des plafonds de ressources pour l'attribution des PTZ de la manière suivantes :

Les communes de Pourrières , Saint Maximin et Nans les Pins sont desormais en Zone B1 zonage plus favorables.

Ainsi par deliberation du 30 Octobre 2014 il a été decider d'ouvrir le PTZ aux acquisition dans l'ancien.

❖ Préambule

Avec une très forte croissance démographique au cours des 30 dernières années, le territoire intercommunal est passé de 7354 habitants en 1975 pour atteindre en 2014 plus de 30 000 habitants.

Cette croissance démographique et la diversification de la population entraînent une modification des attentes en matière de services.

La Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien assure la compétence Petite Enfance depuis janvier 2003 et n'a de cesse de développer et compléter ses équipements.

L'enjeu de la politique petite enfance est d'offrir aux enfants du territoire un accueil de qualité pour répondre aux besoins des familles en quête d'harmonie entre vie familiale, professionnelle et sociale.

Depuis 2002, la Communauté de communes a investi **plus de 8 millions d'euros** dans la construction d'équipements dédiés à la petite enfance. Ainsi le nombre de places en crèche du territoire est passé de **51 à 221 places**.

En 2014, les 221 places d'accueil collectif ont été complétées par 22 places supplémentaires :

- 10 nouvelles places à la crèche de Pourrières (50 places au total)
- 12 places à Bras liée à l'intégration de la Commune de Bras au sein de l'intercommunalité.

L'année 2014 a également vu la réception du chantier de la crèche de Pourcieux. Les études liées à la construction d'une crèche sur Bras ont été lancées.

Le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF et le lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) pour la gestion du service petite enfance ont également été des dossiers majeurs.



Trois commissions « Petite Enfance » ont été organisées en 2014 (11 février 2014, 18 septembre 2014 et 6 novembre 2014).

Madame Pierrette LOPEZ, maire de Nans les Pins, a été nommée vice-présidente en charge de la compétence petite enfance à compter du 15 mai 2014. La Commission du 18 septembre 2014 a été l'occasion d'accueillir les nouveaux délégués communautaire et de présenter la compétence petite enfance, les enjeux, les valeurs et les objectifs du service ainsi que les projets en cours.

Outre la préparation du budget et du débat d'orientation budgétaire, les Commissions petite enfance ont travaillé sur les dossiers suivants :

❖ **Les actions en matière d'investissement :**

- ✓ Etude liées au projet de construction d'une crèche sur Bras ;
- ✓ Réception des travaux et ouverture de la crèche de Pourrières ;
- ✓ Suivi des travaux de construction de la crèche de Pourcieux ;
- ✓ Phase étude et conception d'un bâtiment de stockage au pôle enfance de Saint Maximin.

❖ **Les actions en matière de fonctionnement :**

- ✓ Dans le cadre de l'intégration de la commune de Bras : réflexion et organisation des différents projets petite enfance (relais assistantes maternelles, conventionnement pour la gestion de la crèche actuelle) ;
- ✓ Le suivi de la délégation de service public confiée à l'association « la Maison de l'Enfance » ;
- ✓ Lancement de la procédure de renouvellement de la DSP petite enfance ;
- ✓ Le bilan annuel du contrat enfance conclu avec la CAF et le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2014-2017 ;
- ✓ Soutien à la parentalité : extension des permanences du Café Bébé sur la commune de Pourrières à compter de septembre 2014 ;
- ✓ Le travail de mise en lien des différents partenaires « petite enfance » du territoire (Rencontres de la petite enfance).

La mise en œuvre des projets s'est également traduite par l'adoption de **15 délibérations en Conseil communautaire** au titre de la compétence petite enfance telles que :

- Signature de conventions au titre d'un partenariat (avec la CCPV pour la gestion du RAM de Bras, avec l'association MAMI pour la gestion de la crèche de Bras, avec le Centre social et culturel au titre du Café bébé),
- Rapport annuel d'activité dans le cadre de la délégation de service publique (DSP),
- Signature de marchés de travaux, d'avenants et marchés complémentaires au titre de la construction de la crèche de Pourrières ;
- Signature du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF.
- Cession des modules en préfabriqué de la crèche de Pourrières ;
- Signature de conventions de mise à disposition de locaux communaux pour le Relais Assistantes maternelles ;
- Signature de la convention de mise à disposition de la crèche de Pourcieux au profit de la Maison de l'Enfance.



❖ Les actions en matière d'investissement

1. Réception des travaux de construction de la nouvelle crèche de Pourrières et inauguration

La construction de la nouvelle crèche de Pourrières s'inscrit dans le cadre de la politique intercommunale de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants.

La crèche de Pourrières a été créée en 2005 dans un bâtiment préfabriqué. La structure étant difficile à pérenniser en l'état, la Communauté de communes a décidé de construire une nouvelle crèche (construction traditionnelle). Face à la demande croissante des familles, la capacité de la crèche a été augmentée de 10 places supplémentaires soit 50 places au total.

Les travaux ont débuté en janvier 2013 pour une ouverture au public réalisée le 10 mars 2014.

Le maître d'œuvre missionné sur le projet (cabinet Arc'h, M. Mejean et M. Genre) a travaillé en concertation avec la CCSBMA et les futurs utilisateurs sur une approche du bâtiment par ambiance : choix des couleurs intérieures et extérieures, confort sonore (cloisons thermo-acoustiques pour les dortoirs), type d'éclairage indirect. Le confort thermique a été étudié avec des claustras brise-soleil judicieusement disposés. Une attention a été portée à chaque détail pour offrir un bâtiment qualitatif et agréable.

Le bâtiment d'une superficie globale de 726 m² comprend :

- 4 sections (bébé, moyens, petits et grands) avec dortoirs, salle de change et cours extérieure pour chaque section.
- un espace dédié au Relais assistantes maternelles (14 assistantes maternelles sur la commune) et au Café bébé (lieu d'accueil enfant parent)
- Un grand hall d'accueil servant également d'espace de motricité, une cuisine, un espace repas, un atelier et 2 patios intérieurs
- Des locaux techniques dédiés au personnel
- Un parking et un grand parvis.

3 services « petite enfance » (crèche, RAM et Café bébé) sont regroupés sur un même lieu pour simplifier les démarches des familles, mutualiser les locaux et faciliter les échanges entre les différents modes d'accueil. Ainsi, la nouvelle structure accueille près de 80 enfants en crèche, 14 assistantes maternelles, les familles et enfants fréquentant le café bébé.

Coût global du projet : 1 950 000 € HT (dont 1,7 M€ de travaux), financé à hauteur de :

- 20,4 % par la CAF (398 000 €)
- 5,12% par le Conseil départemental (100 000 €)
- Autofinancement CCSBMA : 75 %

L'inauguration du nouveau bâtiment a été organisée lors d'une matinée festive le 4 octobre 2014 en présence de l'ensemble des partenaires.



2. La réception des travaux de la crèche de Pourcieux – Construction d'un multi-accueil de 12 places

La construction de la crèche de Pourcieux s'inscrit dans le cadre du développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants avec les objectifs suivants :

- Offrir un accueil de proximité et de qualité aux enfants de la commune de Pourcieux.
- Conférer un intérêt intercommunal à cette structure en permettant l'accueil des enfants de Saint Maximin ou de l'intercommunalité dont les parents travaillent sur le bassin aixois.
- Libérer les 7 places qui étaient réservées aux enfants de Pourcieux sur la crèche de Pourrières.
- Anticiper la demande de place en crèche résultant de la construction de nouveaux programmes immobiliers sur la commune.
- Créer des locaux à la fois sécurisés et adaptés à la mise en œuvre d'un projet éducatif et pédagogique et bénéficier d'un bâtiment basse consommation et sain d'un point de vue écologique

Le projet de construction de crèche a fait l'objet d'une réflexion d'ensemble déterminant les équipements publics nécessaires et la faisabilité du projet. A proximité du futur restaurant scolaire, de la médiathèque et des nouveaux logements, la crèche fait le lien avec le centre ancien.

Les travaux ont débuté en février 2014 et réceptionnés en novembre 2015. Le mois de décembre a été consacré à l'aménagement de la nouvelle structure et aux derniers travaux de finition avant ouverture.

L'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée sur le projet (Messieurs Nérin, Lapierre et Pagan) a travaillé en concertation avec la CCSBMA et les futurs utilisateurs dans une démarche environnementale. La construction a intégré les préoccupations liées à la rationalisation de l'énergie et à la gestion économe des ressources en eau ainsi que la qualité de l'air.

Le projet s'inscrit dans une qualité environnementale du bâtiment en région méditerranéenne. Le maître d'œuvre a donc projeté un bâtiment isolé par l'extérieur afin de réduire les ponts thermiques, d'une part, de construire un bâtiment avec une grande inertie thermique de façon à lisser les variations de température d'autre part, ce dispositif technique est complété par la composition « traversante » du bâtiment.

Une attention a été portée à chaque détail pour offrir un bâtiment qualitatif et agréable.

Il s'agit d'une structure de 188 m² comprenant :

- Un vaste espace d'éveil lumineux pour les enfants avec un espace spécifique pour les bébés,
- 2 dortoirs afin de respecter le rythme de sommeil des bébés et des plus grands,
- 1 espace repas et activités manuelles pour les plus grands,
- Un hall d'accueil, un bureau de direction, une cuisine et des locaux techniques,
- Deux espaces extérieurs pour les jeux.



3. Etudes relatives au projet de construction d'une crèche à Bras

Dans le cadre de l'intégration de la commune de Bras au 1^{er} janvier 2014, des études ont été menées sur la faisabilité technique, financière et juridique du projet de construction de crèche.

Depuis 2008, la Commune de Bras met à disposition de l'association MAMI (maison d'accueil multiservice intergénérationnelle) la salle du conseil municipal afin d'accueillir les enfants de moins de 3 ans au sein d'une crèche itinérante.

Cette solution provisoire a le mérite de répondre aux besoins de garde d'enfants apparaissant comme un frein au retour à l'emploi des publics en insertion ou en recherche d'emploi. Néanmoins, ces locaux sont peu adaptés et ne permettent pas l'accueil des enfants de moins de un an (pas de dortoir séparé de la salle d'activité).

La commune de Bras propose de mettre à disposition de la Communauté de Commune un terrain situé à proximité du groupe scolaire afin de permettre la construction d'une crèche.

La commune de Bras a sollicité le CAUE afin de réaliser une étude de faisabilité (aménagement du groupe scolaire et construction d'une crèche).

En vue de déterminer le choix constructif, des devis pour la réalisation d'une structure modulaire ont été sollicités. Au regard de l'étude rendue par le CAUE, la Commission petite enfance s'est prononcée en faveur d'une construction traditionnelle.

Une réunion sur le diagnostic des besoins s'est tenue à bras le 16 septembre avec les différents partenaires. La capacité de la future crèche a été fixée à 15 places avec une possibilité d'augmenter l'agrément jusqu'à 20 places. Le relais assistantes maternelles est envisagé sous réserve de l'obtention des financements et sera inclus dans le projet en tranche conditionnelle.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en fin d'année.



4. Construction d'un bâtiment de stockage au pôle enfance de Saint Maximin

En septembre 2008, la Communauté de Communes a ouvert le pôle enfance à Saint Maximin la Sainte Baume. Ce bâtiment regroupe 3 crèches de 121 places au total, un Relais Assistantes Maternelles ainsi qu'un lieu d'accueil enfants-parents « la Pause-parents ».

La lettre circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014 de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) incite l'ensemble des gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant à fournir les soins d'hygiène (couches, produits de toilette, etc.) A ce titre, la Cnaf prévoit des mesures d'accompagnement financières à la fois au titre de l'investissement et du fonctionnement. Pour se conformer à cette réglementation, la Communauté de Communes Sainte Baume Mont Aurélien a décidé en 2014 de construire un lieu de stockage à proximité du pôle enfance.

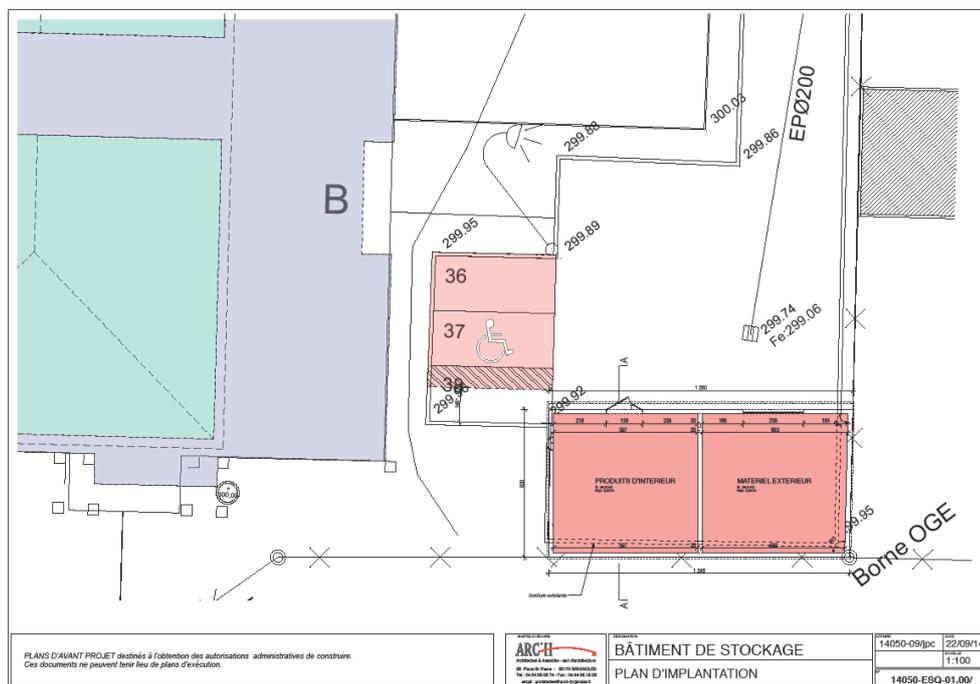
La construction sera réalisée sur un terrain appartenant à la Communauté de Communes et situé sur le parking du pôle enfance (au niveau de l'entrée de la crèche des Nistoun). Il s'agira d'un bâtiment neuf positionné au mieux par rapport au terrain et aux règles d'urbanisme.

La surface de ce bâtiment sera de 69 m².

La construction de ce bâtiment aura pour objectif le stockage :

- des couches et des produits de soins et d'hygiène (coton, mouchoirs, papier toilette, liniment, etc.) pour enfants
- des produits d'entretien et de ménage du bâtiment
- du matériel de jardinage, de bricolage et d'entretien des espaces verts

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet Arc'h et la demande de permis de construire a été déposée fin octobre.



❖ Les actions en matière de fonctionnement

1. La gestion des crèches et du relais assistantes maternelles

a) Suivi de la délégation de service public (DSP) confiée à l'association « La Maison de l'Enfance »

Depuis septembre 2007, l'association « La Maison de l'Enfance » assure par Délégation de Service Public la gestion des places d'accueil dans les **7 établissements d'accueil** du jeune enfant du territoire communautaire et du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

En 2014, le territoire offre :

- ✓ 243 places d'accueil dans les crèches avec près de 600 enfants accueillis en 2014 dans l'ensemble des crèches du territoire.
- ✓ 131 assistantes maternelles (124 en activité) soit près de 350 agréments et 490 enfants accueillis en 2014 (368 enfants accueillis au RAM). **Ateliers et animations du RAM sur 6 communes.**

La Communauté de Communes, soucieuse du bon fonctionnement des structures d'accueil, travaille en étroite collaboration avec l'association « la Maison de l'Enfance », gestionnaire des structures collectives.

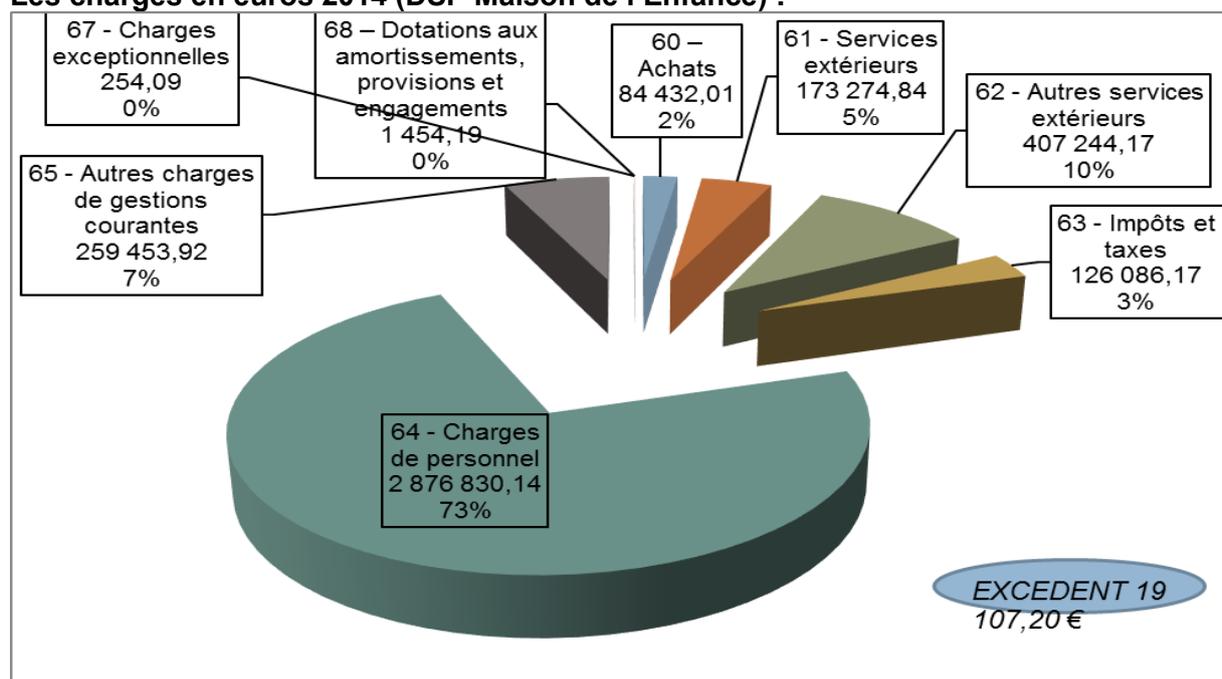
Afin d'adapter la capacité d'accueil aux taux de fréquentation, l'agrément de la crèche du Plan d'Aups a été modulé à compter de septembre 2014 :

- 10 places de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30
- 19 places le reste de la journée (8h30 à 17h30)

Rapport d'activité et rapport financier 2014 de la DSP petite enfance :

- ✓ **Participation financière de la Communauté de communes : 967 441 €.**
- ✓ 400 622 heures d'accueil réalisées au sein des 7 structures.
- ✓ Total des dépenses : 3 948 136 € (+13% par rapport à 2013)
- ✓ Charges de personnel : 2 876 830 € (soit 73% des charges)
- ✓ Nombre de salariés : 110 ETP (équivalent temps plein)

Les charges en euros 2014 (DSP Maison de l'Enfance) :



L'augmentation des charges en 2014 se justifie par :

- L'augmentation du nombre d'heures d'accueil réalisées : +10% par rapport à 2013 → 400 622 heures réalisées en 2014 soit 33 681 heures de plus qu'en 2013 (10 places supplémentaires à Pourrières + ouverture des Moussi les mercredis et vacances scolaires).
- L'augmentation des charges de personnel (+16%) liée à la hausse du nombre d'heures réalisées, à l'augmentation de la valeur du point d'indice, à la politique de formation (réussite VAE).

Le bilan 2014 présente un excédent financier de 19 107 €.

Les taux de facturation 2014 ont été les suivants :

	PLAN D'AUPS	ROUGIERS	ST MAX MOUSSI	POURRIERES	NANS LES PINS	ST MAX NISTOUN	ST MAX PITCHOUN
Nb enfants accueillis en 2014	52	46	116	110	71	104	93
Nb de places agréées	19	16	41	50 depuis 10/03/2014	25	40	40
H facturées totales	37 981,34	33 021,38	80 785,40	91 561,43	51 257,09	86 816,62	84 294,61
Budget heures	38 090	32 868	83 743	93 138	48 182	87 300	85 500
H réalisées totales	32 707,38	28 853,05	71 917,13	77 361,42	43 810	72 610,64	73 364,02
Heures possibles	45 304	39 424	91 616	107 000	55 776	89 600	89 600
% facturées	83,84	83,76	88,18	85,57	91,90	96,89	94,08
% réalisées	72,20	73,19	78,50	72,30	78,55	81,04	81,88
PSU FINALE	4,69	4,69	4,69	4,59	4,69	4,59	4,69
PSU estimée	4,62	4,62	4,62	4,62	4,62	4,62	4,62
	2 156,68	3 020,11	-8009,13	-10030,60	17794,91	-4837,71	331,72

Dans le cadre de la DSP, la Maison de l'Enfance propose également 2 services de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale :

- La Pause Parent : 32 familles accueillies en 2014 par une psychologue et une éducatrice/coordinatrice. Ce service gratuit s'adresse aux familles en difficultés, en questionnement ou qui ont simplement besoin de reprendre confiance dans leur rôle éducatif.
- L'Atelier Parent Enfant : 10 ateliers ont été organisés en 2014 au pôle enfance (1 samedi matin par mois). Les familles sont accueillies par deux éducatrices de jeunes enfants autour d'activités manuelles diverses.



Contrôle de gestion :

Des réunions hebdomadaires sont organisées avec la directrice générale de l'association (Bilan du fonctionnement des structures, des difficultés rencontrées, des projets à venir...). Travail sur la mise en œuvre de la Délégation de Service Public. La maintenance et le suivi des bâtiments est également évoqué (problèmes techniques, mise en œuvre des garanties décennales...)

Une fois par an, à l'occasion du bilan du Contrat enfance, temps de discussion avec les différentes équipes, présentation de la compétence Petite Enfance : rappel des exigences exprimées par les institutions de contrôle (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales et Communauté de communes), explication du mode de fonctionnement de cette compétence (Délégation de Service Public).

Travaux engagés par la Communauté de communes dans les structures d'accueil en 2014 :

- ✓ Rénovation des peintures de la salle d'activité à Rougiers pour 1 963 € TTC.
- ✓ Changement des moteurs des volets roulants au pôle enfance pour 1 531 € TTC.
- ✓ Remplacement du ventilateur de la climatisation de la crèche modulaire de Pourrières pour 306 € TTC.
- ✓ Pose d'une alarme à la crèche modulaire de Pourrières pour 571 € TTC.
- ✓ Réparation de menuiseries à la crèche modulaire de Pourrières pour 813 € TTC.

b) Procédure de renouvellement de la DSP petite enfance

Par une délibération en date du 30 octobre 2014, le Conseil de Communauté a accepté le principe du renouvellement de l'exploitation du service de la gestion des structures d'accueil et des actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans résidant sur le territoire de la Communauté de Communes dans le cadre d'une délégation de service public et a approuvé les caractéristiques principales des prestations demandées au futur délégataire de service public.

- durée de 7 ans à compter du 2 septembre 2015.
- Les prestations déléguées portent sur :
 - La gestion des 9 crèches (3 crèches de St Maximin, Bras, Pourrières, Pourcieux, Nans les pins, Rougiers et Plan d'Aups).
 - La gestion du RAM (Relais assistantes maternelles) intercommunal.

Le cabinet Grimaldi a été retenu en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage afin de sécuriser la procédure et valider l'ensemble des documents.

La procédure de mise en concurrence a été engagée par la publication d'un avis d'appel public à candidatures :

- Le 04/11/2014 au BOAMP (Avis N° S-PF-255325 PTE 0514)
- Le 04/11/2014 au JOUE (Avis N°2014-144851 envoyé à la publication le 31/10/2014)
- Le 07/11/2014 dans le magazine de presse spécialisée Actualités Sociales Hebdomadaires.

La date et heures limites de remise des candidatures était fixée au 10 décembre 2014 à 12 heures.

La commission de délégation de service public convoquée le 11 décembre 2014 à 10H30 a constaté que six plis étaient arrivés dans les délais :

- l'Odel Var
- Crèches et Malices Sud
- La Maison de l'Enfance
- Mutualité Française
- Maison Bleue
- Vivadom Petite Enfance

Après analyse, la commission de délégation de service public a admis les 6 candidatures reçues dans les délais.

Un dossier de consultation a été envoyé aux 6 candidats en recommandé A/R le 17 décembre 2014. Le règlement de consultation prévoyait une date limite de remise des offres le 02 février 2015 à 12 heures.

c) **Conventions pour la gestion de la crèche de Bras et du RAM**

Gestion de la crèche de Bras :

La crèche de Bras est gérée en 2014 par l'association MAMI (Maison d'accueil Multiservices Intergénérationnelle) par le biais de conventions signées avec la Communauté de Communes.

La crèche de Bras accueille 12 enfants dans des locaux mis à disposition par la commune.

La participation de la CCSBMA à ce titre a été de 64 095 € en 2014.

En 2014, 44 enfants ont été accueillis.

Gestion du RAM :

Afin d'assurer la continuité du service, une convention a été signée avec la CCPV (Communauté de communes Provence d'Argens en Verdon) pour la période de janvier 2014 à juillet 2014.

L'ensemble des assistantes maternelles de Bras ont été conviées à une réunion d'information organisée le 19 juin 2014 en partenariat avec la CCPV et la Maison de l'Enfance afin de présenter les nouvelles animatrices du RAM et assurer le changement de gestionnaire.

Depuis septembre 2014, c'est l'association La Maison de l'Enfance qui anime les ateliers du Relais sur la commune de Bras.

3. Contrat enfance conclu avec la CAF

Bilan annuel du CEJ :

Le contrat enfance signé avec la CAF pour la période 2010-2013 donne lieu chaque année à un bilan de l'ensemble des actions inscrites. A cette occasion, la coordinatrice a effectué en 2014 un bilan du fonctionnement des différentes actions engagées sur 2013 permettant ainsi le calcul de la prestation de service.

En 2013, 9 actions sont concernées par le bilan CAF (7 crèches, RAM et lieu d'accueil enfant parent : Café bébé).

Des données quantitatives sont collectées et un entretien approfondi avec le responsable de l'action permet d'évaluer les objectifs qualitatifs, le déroulement de l'action, les moyens humains et matériels, une analyse des points forts vis-à-vis du public et les perspectives d'évolution.

A cette occasion, la mise en œuvre et les évolutions du projet pédagogique sont également abordés.

Renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017) :

Le Contrat Enfance jeunesse est un contrat d'objectif et de co-financement signé avec la CAF du Var qui contribue au développement de l'accueil destiné aux jeunes enfants.

Le contrat de la CCSBMA prenant fin au 31/12/2013, la procédure de renouvellement a été lancée en 2014 afin de signer un nouveau contrat pour une durée de 4 ans.

Le diagnostic territorial a été établi en lien avec chaque commune. Des Comités de pilotage ont été organisés avec la Commune de Saint Maximin.

Les priorités 2014-2017 soulignées par le diagnostic du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sont les suivantes :

- Construction d'une crèche de 12 places sur la Commune de Pourcieux,
- Construction d'une crèche de 15/20 places sur la Commune de Bras,
- Ouverture d'une nouvelle permanence du Café bébé sur la Commune de Pourrières,
- Saint Maximin : étudier des solutions pour couvrir les besoins d'accueil des 2-3 ans non satisfaits et étudier la période de fermeture estivale.

4. Travail de mise en lien des différents partenaires petite enfance du territoire

LES RENCONTRES PETITE ENFANCE

Depuis 2007, la Communauté de communes en partenariat avec l'association « La Maison de l'Enfance », la Communauté de communes Provence en Verdon, l'Education Nationale, la CAF, la Mairie de Saint Maximin, le Conseil Général et le centre social de Saint Maximin, organisent des rencontres adressées aux professionnels en lien avec les familles d'enfants de 0 à 6 ans.

Les principaux objectifs de ces rencontres :

- Participer à l'attractivité du territoire
- Dépasser la réponse au besoin social de garde pour améliorer la qualité éducative de l'offre d'accueil.
- Mettre en réseau les différents acteurs du territoire.

En 2014, 6 comités de pilotage ont permis d'organiser ces rencontres animées par l'association « Les Francas du Var ». Deux rencontres ont eu lieu :

- ✓ **4 juin 2014** : « *Le développement cognitif du jeune enfant et les écrans* ». Cette manifestation s'est déroulée sur une journée complète à la salle des fêtes de Saint Maximin avec une intervention de M. Tisseron, psychiatre et docteur en psychologie. Près de 300 professionnels ont participé à cette journée.
- ✓ **22 novembre 2014** : « *Les professionnels Petite Enfance et les nouvelles parentalités* ». Cette rencontre qui clôture l'année a rencontré un grand succès auprès des participants (150 personnes présentes).
Programme de la journée : un rappel des repères sociologiques, une présentation des dernières évolutions législatives par Mme Capodano (juriste) suivie d'une réflexion sur la posture d'accueil du professionnel de la petite enfance face aux nouvelles parentalités (Mme Giordano, psychologue).

LA DERNIERE « RENCONTRES PETITE ENFANCE »
« Le développement cognitif du jeune enfant et les écrans »



Serge Tisseron
*est psychiatre, docteur en psychologie
habilité à diriger des thèses.
Auteur de nombreux ouvrages sur les relations
que nous entretenons avec les images et les écrans,
il a participé à la rédaction de l'avis de l'Académie
des sciences L'enfant et les écrans (2013).
Il publie 3-6-9-12 Apprivoiser les écrans
et grandir (ères, 2013).*



“ En quelques années, les technologies numériques ont bouleversé notre vie publique, nos habitudes familiales et même notre intimité. Les parents et les pédagogues en sont souvent désorientés. La règle que j'ai appelée « 3-6-9-12 » donne quelques conseils simples articulés autour de quatre étapes essentielles de la vie des enfants : l'admission en maternelle, l'entrée au CP, la maîtrise de la lecture et de l'écriture, et le passage en collège. Afin d'inventer de nouveaux rituels. ”

Globalement le bilan des Rencontres réalisée en 2014 apparaît positif avec une fréquentation nettement plus importante que les autres années et des questionnaires de satisfaction positifs. Le passage du mercredi au samedi matin suite à la réforme des rythmes scolaires n'a pas compromis la participation des professionnels.



PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE SAINT MAXIMIN

La Communauté de Communes poursuit son partenariat avec le Centre Social et Culturel Martin Bidouré afin d'étendre au territoire communautaire le service de soutien à la parentalité :
Le Café bébé.

Cette action est intégrée au contrat enfance signé avec la CAF. Ce service est destiné aux familles d'enfants de moins de 6 ans qui souhaitent bénéficier de conseil et d'un temps d'échange.

En 2014, 142 permanences du Café bébé ont été réalisées pour 561 heures d'ouverture au public :

- sur Saint Maximin (3 fois par semaine)
- Nans les Pins (une matinée par semaine)
- Pourrières (une matinée par semaine à compter de septembre 2014)

Le Café bébé a accueilli 154 enfants dont 77 nouveaux en 2014. En moyenne 6 enfants sont présents par accueil.

Depuis septembre 2014, une nouvelle permanence hebdomadaire du Café bébé a lieu dans les locaux de la crèche de Pourrières. Ce service a été rendu possible grâce à la nouvelle construction et à l'implication des différents partenaires (Maison de l'Enfance, CAF, PMI et Centre social).

LES TRANSPORTS SCOLAIRES



Les transports scolaires ont été encore cette année une action significative de notre Communauté de Communes, et, avec l'aide du Conseil Départemental, nous avons pu offrir à toutes les familles concernées, une prestation de bonne qualité pour un coût très abordable.

Les bénéficiaires sont les collégiens, les lycéens et les étudiants.

La participation aux frais de transports scolaires a été fixée par le Conseil Départemental du Var à 120 euros par élève.

Afin d'aider les familles, la Communauté de Communes a participé à hauteur de 50€ par élève ainsi que certaines communes :

- Le Plan d'Aups 5 € par élève
- Nans les Pins 5 € par élève
- Pourrières 20 € par élève

On constate une augmentation de 104 élèves supplémentaires par rapport à l'année précédente.

Communes	Nombres d'élèves	Montant total 2014-2015
BRAS	120	14 400
NANS LES PINS	354	42 480
OLLIERES	57	6 840
PLAN D AUPS	170	20 400
POURCIEUX	119	14 280
POURRIERES	505	60 600
ROUGIERS	159	19 080
SAINT MAXIMIN	688	82 560
TOTAL	2172	260 640 €

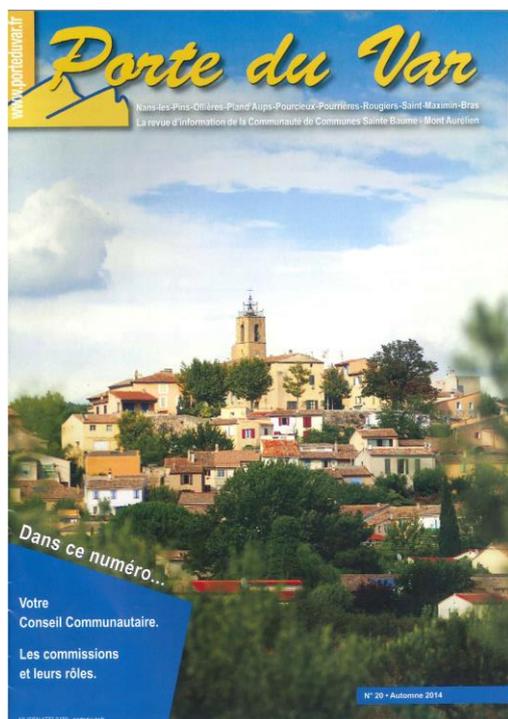
Aussi, La Communauté de Communes procède au remboursement des transports étudiants à hauteur de 120 € annuellement ou 12 € mensuellement, résidant sur le territoire communautaire et sur présentation de justificatifs.



COMMUNICATION

1/ Bulletin d'information Porte du var

Les 19^{ème} et 20^{ème} numéros ont été édités et distribués en 2014. Le tirage de 15 000 exemplaires est constant pour satisfaire la distribution et la diffusion sur l'ensemble du territoire et lors des réunions avec les partenaires ou vers les collectivités voisines.



2/ Presse et Radio

Le quotidien a rédigé de nombreux articles de fond sur le budget, les actions et l'évolution des projets communautaires dans les compétences des déchets, du développement économique, de la petite enfance.

La Radio Locale a permis de diffuser des communiqués sur les différents événements du territoire et de réaliser des interviews avec la Présidente.

